



## DOSSIER DE MARIAGE



**Dossier suivi par :**

.....

Etat civil

☎ : 01-34-48-21-50

**LA PRÉSENCE DES DEUX FUTURS(ES) ÉPOUX(SES) EST OBLIGATOIRE À CETTE  
OCCASION**

(sur rendez-vous uniquement)

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Mariage célébré le .....

à Heure .....

ENTRE

M(MME).....

Et

M (MME).....

Officier de l'État Civil célébrant .....



# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

	FUTUR(E) ÉPOUX(SE)	FUTUR(E) ÉPOUX(SE)
<b>Dossier renseigné</b> (attestation sur l'honneur mise à jour de l'acte de naissance, renseignements relatifs aux futurs époux, attestation de domicile, liste des témoins (2 minimum – 4 maximum), liste des référents, autres renseignements, autorisation de publier)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Pièce d'identité</b> (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) original et copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la pièce d'identité de <b>chaque témoin</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2 Justificatifs de domicile datant de moins de trois mois</b> (Titre de propriété, relevé de charges de copropriété, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer récente non manuscrite, quittance ou facture gaz, électricité, téléphone sauf téléphone mobile, assurance logement, attestation de droits à la sécurité sociale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>En cas d'hébergement</b> (Attestation d'hébergement de <b>moins de 3 mois</b> , taxe d'habitation de l'hébergeant, copie <b>quittance énergie ou loyer ou facture téléphonique de moins de 3 mois</b> de l'hébergeant, factures ou tous courriers reçus à votre nom).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Acte de naissance des deux futurs époux</b> datant de moins de 3 mois <b>Si vous avez des enfants en commun</b> : vous devez apporter l'acte de naissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Si vous êtes de nationalité étrangère</b> : > Acte de naissance > Certificat de coutume > Certificat de célibat ou certificat de capacité à mariage (originaux émanant du Consulat étranger en France et traductions datant de moins de 6 mois*) > Attestation de non-mariage ou de non remariage  *au dépôt du dossier de mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Si vous êtes divorcé(e)** : la mention de divorce doit apparaître sur l'acte de naissance.
- **Si vous êtes veuf ou veuve** : vous devez joindre au dossier l'acte de décès du précédent conjoint.

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la laïcité du traitement effectué antérieurement.



# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTUR(ES) ÉPOUX(SES)

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de Naissance : ..... Lieu : .....

Nationalité (au moment du mariage) : .....

Profession(s) : .....

Situation matrimoniale :

Célibataire     Divorcé(e) depuis le : .....

Pacsé (e)     Veuf(ve) depuis le : .....

Adresse complète : .....

.....

---

## Père (avec tous les prénoms)

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse complète : .....

.....

Profession : ..... ou Décédé le : .....

---

## Mère (avec tous les prénoms)

Nom de naissance : ..... Prénoms : .....

Adresse complète : .....

.....

Profession : ..... ou Décédée le : .....

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR ÉPOUX(SES)

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de Naissance : ..... Lieu : .....

Nationalité (au moment du mariage) : .....

Profession : .....

Situation matrimoniale : .....

Célibataire       Divorcé(e) depuis le : .....

Pacsé (e)       Veuf(ve) depuis le : .....

Adresse complète : .....

.....

---

## Père (avec tous les prénoms)

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse complète : .....

.....

Profession : ..... ou Décédé le : .....

---

## Mère (avec tous les prénoms)

Nom de naissance : ..... Prénoms : .....

Adresse complète : .....

.....

Profession : ..... ou Décédée le : .....



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE

(Articles 361 de l'IGREC, 74, 165, 166 et 191 du Code civil)

Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés

Epoux (se)

Je soussigné(e), (nom et prénoms en majuscules)

.....

Né(e) le ..... à (commune et département du pays) : .....

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

Depuis le .....

Ou/et résidant à (adresse complète)

.....

.....

Depuis le .....

Signature :

---

Epoux (se)

Je soussigné(e), (nom et prénoms en majuscules)

.....

Né(e) le ..... à (commune et département du pays) : .....

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

.....

Depuis le .....

Ou/et résidant à (adresse complète)

.....

.....

Depuis le .....

Signature :

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON-MARIAGE OU DE NON-REMARIAGE

(Articles 433-20 du Code pénal et 544 et suivants de l'IGREC)

Epoux (se)

Je soussigné(e), (nom et prénoms en majuscules)

.....

Né(e) le ..... à (commune et département du pays) : .....

Atteste sur l'honneur n'avoir jamais été marié(e)

Atteste sur l'honneur ne pas être remarié (e)  Depuis mon divorce en date du : .....

Depuis le décès de mon conjoint en date du : .....

(Rayer la mention inutile)

Signature :

---

Epoux (se)

Je soussigné(e), (nom et prénoms en majuscules)

.....

Né(e) le ..... à (commune et département du pays) : .....

Atteste sur l'honneur n'avoir jamais été marié(e)

Atteste sur l'honneur ne pas être remarié (e)  Depuis mon divorce en date du : .....

Depuis le décès de mon conjoint en date du : .....

(Rayer la mention inutile)

Signature :



# LISTE DES TÉMOINS

## Témoïn 1

Nom : ..... Prénoms : .....

Profession : ..... Adresse complète : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

---

## Témoïn 2

Nom : ..... Prénoms : .....

Profession : ..... Adresse complète : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

---

## Témoïn 3

Nom : ..... Prénoms : .....

Profession : ..... Adresse complète : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

---

## Témoïn 4

Nom : ..... Prénoms : .....

Profession : ..... Adresse complète : .....

.....

Tel : ..... Mail : .....

---

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la laïcité du traitement effectué antérieurement.



# AUTRES RENSEIGNEMENTS

Adresse du domicile après le mariage :

.....

N° de téléphone 1 : ..... N° de téléphone 2 : .....  
(Epoux(se)) (Epoux(se))

Email 1 : ..... Email 2 : .....  
(Epoux(se)) (Epoux(se))

Existe-t-il un contrat de mariage ?

- Non
- Oui dans ce cas fournir une attestation du notaire.

Si oui il a été signé le : ..... chez Maître .....

Notaire à .....

Echange d'alliances

- Oui
- Non

Mariage religieux

- Oui
  - Non
- Date et Heure .....

Nombre d'invités le jour de la célébration .....

Y-a-t-il une thématique à votre mariage ?  Oui  Non .....



# AUTORISATION DE PUBLIER

Nous soussignés .....

Certifions autoriser la Mairie de Mériel à publier dans la presse municipale (DMV), l'annonce de notre mariage qui aura lieu le : .....

Mériel, le .....

Signature :

Signature :

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la laïcité du traitement effectué antérieurement.



# CHARTRE DES MARIAGES

## ENGAGEMENT DE CONVIVIALITÉ



Madame, Monsieur,

### Les formalités administratives préalables

**Article 1** : Avant toute cérémonie, un dossier doit préalablement être constitué de différentes pièces obligatoires. Une fois déposé et validé par le service de l'Etat-civil, le jour et l'heure de la cérémonie sont fixés en accord avec les intéressé(e)s en fonction du planning du service.

### L'heure de la cérémonie

**Article 2** : Le jour de la cérémonie, les intéressé (e) s et leurs invités doivent se présenter devant l'Hôtel de ville, 10 minutes avant l'heure de célébration sans obstruer le mariage précédent. Cet horaire doit être scrupuleusement respecté afin de ne pas perturber le déroulement des célébrations du jour qui sont programmées toutes les heures.

### Lieu, accès et stationnement des véhicules

**Article 3** : Les cérémonies de mariage se déroulent à l'Hôtel de Ville

**Article 4** : Le stationnement des véhicules devant l'Hôtel de ville est limité uniquement au véhicule des futur(e)s époux(ses). En cas d'arrêt et/ou de stationnement gênants, les contrevenants s'exposent à des peines d'amende et de mise en fourrière de leur véhicule. Les intéressés devront anticiper les éventuels embouteillages routiers qui pourraient générer tout retard. En outre, il est souhaitable de se renseigner sur les parcs de stationnements autorisés.

### La salle de célébration

**Article 5** : Les cérémonies ont lieu dans la salle des mariages. Celle-ci ne peut pas accueillir plus de 120 personnes. Dès lors, il importe que le nombre d'invités communiqué par les futur(e)s époux(ses) lors du dépôt du dossier soit respecté. Les téléphones portables devront être mis en mode « silencieux » et aucune nourriture ne sera introduite dans la salle de célébration.

### La cérémonie :

**Article 6** : Pour respecter ce moment solennel, il est interdit à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, et à proximité des fenêtres de la salle des mariages, de crier, de courir, de se bousculer, et de jouer d'un instrument ou de diffuser de la musique.

**Article 7** : Pour conférer le maximum de solennité à l'instant, le comportement des personnes doit être digne.

**Article 8** : En application de la loi, le visage des personnes ne pourra être dissimulé par quelque élément que ce soit.

**Article 9** : En dehors des manifestations organisées à l'initiative de la mairie, le déploiement de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information est interdit à l'intérieur de l'Hôtel de ville.

**Article 10** : pour la sécurité des personnes, mais aussi pour le maintien en bon état des locaux, il est interdit :

- l'utilisation du riz, de confettis ou de tout autre projectile de cette sorte est prohibé à l'intérieur de l'Hôtel de ville, sur le parvis, ainsi que sur le parking.
- l'utilisation de fumigènes, de pétards ou de feux d'artifice est strictement interdite à l'intérieur comme aux abords de la mairie. Par ailleurs, il est préconisé, dans un souci de respect de l'environnement, de ne pas utiliser de matières plastiques pour le jet de pétales.
- tout débordement, toutes atteintes à la sécurité, à la tranquillité publique et aux troubles de voisinage, tels que notamment les cris, invectives, sur le parvis de l'Hôtel de ville et/ou sur la route, l'utilisation intempestive de klaxons, de dispositifs pyrotechniques et de fumigènes.

Les futurs époux

Le Maire

Jérôme FRANÇOIS





## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Les futur(e)s marié(e)s s'engagent, par la signature de cette charte, dont ils(elles) reconnaissent qu'un exemplaire leur a été remis, à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs républicaines, avec la vie des riverains et usagers de la Ville de Mériel et de ses environs. Ils(elles) s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches et convives le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité. Tout manquement à la charte, s'il constitue un manquement à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L. 2122-24 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Les futur(e)s époux(ses) en assumeront les conséquences administratives et financières le cas échéant.

Epoux (se)

**Je soussigné (e),** .....

Atteste avoir pris connaissance de la charte des mariages notamment des conséquences administratives et financières en cas de non-respect de la charte précitée.

Signature :

---

Epoux (se)

**Je soussigné (e),** .....

Atteste avoir pris connaissance de la charte des mariages notamment des conséquences administratives et financières en cas de non-respect de la charte précitée.

Signature :

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil, des élections et des démarches administratives dans un fichier informatisé ayant pour finalité le mariage. Tous les champs de ce formulaire doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir. Les dossiers de mariages sont conservés par la mairie et par la suite par le parquet de Pontoise. Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de retrait à tout moment sans que celui-ci ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

